



Décision Modificative n°2/2025

Date de la convocation :
Le jeudi 11 décembre 2025

Date d'affichage :
30/12/2025

Nombres de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 18

Représentés : 1

Absents : 14

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1

L'an deux mille vingt et cinq, le 21 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations de la Commune de Tsingoni, après convocation du 11 décembre, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur Hamada ISSILAMOU, Maire.

Étaient présents : M. Hamada ISSILAMOU, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, Mme Inchaty BACAR, M. Housseni ANDJILANI, M. SOUF Anli, Mme Zaounaki BOURA, Mme SALIM Zaihati, Mme Hairati HASSANI BENALI, Mme ABDOU COLO Nassuhati, ALI TAMOU Fatima, Mme Siti MLOI, M. Fayçois ZOUBERT, Mme Popina DIGO, Ahmed RAMA, Mme Fatima ALI, Mme Siti Nourou MOHAMED, M. AHAMADI Yssoumail,

Étaient représentés : M. Salimou ALI MINIHADJI donne pouvoir à Mme Siti MLOI

Étaient absents : M. Ahmed ADAM, M. Hilali MBAE, M. MIKIDADI Madihali, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Ali ABDOU, Mme HOUDJATI Haïrati, M. Issoufi BACAR, Mme Nafouanti MOHAMED, Mme Nadia IDJABOU, Mme Nadia MOISSULI, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Astiana INZOUNDINE, Moidjoho ZOUBERT, Mme Moina Maoulida MOHAMED,

Compte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
de Mayotte

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, **M. SOUF Anli** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au Conseil municipal :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la délibération portant vote du **Compte Financier Unique (C. F.U) 2024 ;**

VU la délibération portant **Affectation du Résultat 2024 ;**

VU la délibération portant vote du **Budget Primitif 2025 ;**

VU la délibération portant adoption de la Décision Modificative 1/2025 ;

VU l'Etat de Consommation et de Réalisation des Crédits ;

VU le dernier rapport de la chambre régionale des comptes de la Réunion Mayotte ;

CONSIDERANT que les reports et l'affectation doivent, en principe, figurer dans un **Budget Supplémentaire** ou, à défaut, dans une Décision Modificative ;

Le maire rappelle les éléments suivants :

Le budget principal est de l'ordre de **58 Millions d'euros (58 210 579,72€)** ;

Cette modification budgétaire permet de réajuster les recettes et les dépenses (deux sections) en tenant compte de la réalité des besoins et des dépenses engagées pour clôture l'année en cours.

Budget Principal 2025 avec la norme M57 avant intégration DM n° 2/2025

	DEPENSES		RECETTES	
	Pour mémoire CFU 2024	Prévisions 2025 (BP+DM +RAR N-1)	Pour mémoire CFU 2024	Prévisions 2025 (BP+DM +RAR N-1)
INVESTISSEMENT	6 882 609,93 €	35 589 099,64 €	6 570 708,80€	35 589 099,64 €
FONCTIONNEMENT	17 500 972,27€	22 621 480,08€	21 604 195,53€	22 621 480,08 €
TOTAL	24 383582,20€	58 210 579,72€	28 174904,33€	58 210 579,72€

En cours d'année, la commune est emmenée à modifier son budget prévisionnel pour inscrire des recette(s) et dépenses nouvelle(s).

Section d'investissement :

CONSIDERANT que les reports et l'affectation doivent, en principe, figurer dans un **Budget Supplémentaire** ou, à défaut, dans une Décision Modificative. Les recettes nouvelles sont :

Le compte 1068 la somme de 4 103 223,26 €, il s'agit de l'affectation du résultat 2024.

Chapitre 040 : la somme de 53 420,00€ - Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

M.ISSILAMOU Hamada

Le Maire

En section d'investissement, la DM n°2/ 2025 porte sur les recettes et dépenses s ID : 976-200008886-20251221-0956DLB2025-DE

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 920,00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 420,00 €
R-1068-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 103 223,26 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 103 223,26 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-020 : Autres agencements et aménagements	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-820 : Autres agencements et aménagements	0,00 €	43 420,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-143-020 : ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENT PUBLIC - SUITE PASSAGE CHIDO	0,00 €	63 868,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-147-020 : AMENAGEMENT MAIRIE ANNEXE MIRERENI	0,00 €	488 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21314-145-020 : CONSTRUCTION VESTIAIRE ET PLATEAU COUVERT TSINGONI	0,00 €	450 755,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-124-845 : CONSTRUCTION DES NOUVELLES VOIRIES	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-45-020 : MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-43-020 : MAT. BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21841-44-020 : ACQUISITION DE MOBILIER	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 226 043,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-104-020 : REFECTOIRE T13 MROALE	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-106-321 : CONSTRUCTION DES VESTIAIRES PLATEAU COMBANI	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-129-59 : Vidéo protection	0,00 €	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-141-020 : ACQUISITION FONCIERE	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-142-020 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE VRD - SUITE PASSAGE CHIDO	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-146-322 : AMENAGEMENT GAZON SYNTHETIQUE TERRAIN FOOTBALL COMBANI	0,00 €	910 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-53-325 : MJC de COMBANI	0,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-77-020 : TRAVAUX SAUVEGARDE MOSQUEE TSING	0,00 €	4 110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-92-322 : AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-95-212 : GROUPE SCOLAIRE T32 COMBANI	0,00 €	456 490,26 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-96-212 : EXTENSION ECOLE MATERNELLE COMBANI : modulaires	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 905 600,26 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 156 643,26 €	0,00 €	4 156 643,26 €
Total Général		4 156 643,26 €		4 156 643,26 €

Pour le fonctionnement

S'agissant de la section de fonctionnement, la DM N°2/2025, s'équilibre en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00 €	55 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-020 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	50 080,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	105 580,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168-020 : Autres emplois aidés	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	159 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	53 420,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	53 420,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	159 000,00 €	159 000,00 €	0,00 €	0,00 €

La **Décision Modificative n°2/2025**, s'équilibre respectivement en recettes et dépenses, dont voici les grandes lignes :

Section d'Investissement :

Dépenses : 4 156 643.26€

Recettes : 4 156 643 .26€

Section de fonctionnement :

Diminution crédits (Chapitre 012) : – 159 000,00€

Augmentation de crédits en dépenses : + 159 000,00€

Après avoir entendu l'exposé du maire sur le sujet et le débat qui s'en est suivi, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

ARTICLE N°1 : D'ADOPTER la Décision Modificative n°2/2025 (Voir annexe la fiche DM simplifiée) ;

ARTICLE N°2 : D'AUTORISER le maire ou, en son absence, son représentant à signer, conformément à la réglementation en vigueur, tout document relatif à l'objet de cette délibération ;

Ainsi délibéré, les membres du conseil municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 23/12/2025

Le Maire

M.ISSILAMOU Hamada

Le Maire

Annexes :

- ✓ Maquette DM n°2/2025
- ✓ Page signature

Conformément au code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.